Le désherbinage ou Désherbage mixte



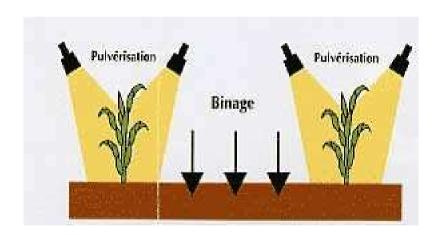




Principe et itinéraire cultural

Le désherbage mixte en maïs, c'est un traitement phytosanitaire sur et le long de la ligne de semis (1/3 seulement de la surface est traité) associé à un

binage de l'interligne (2/3).



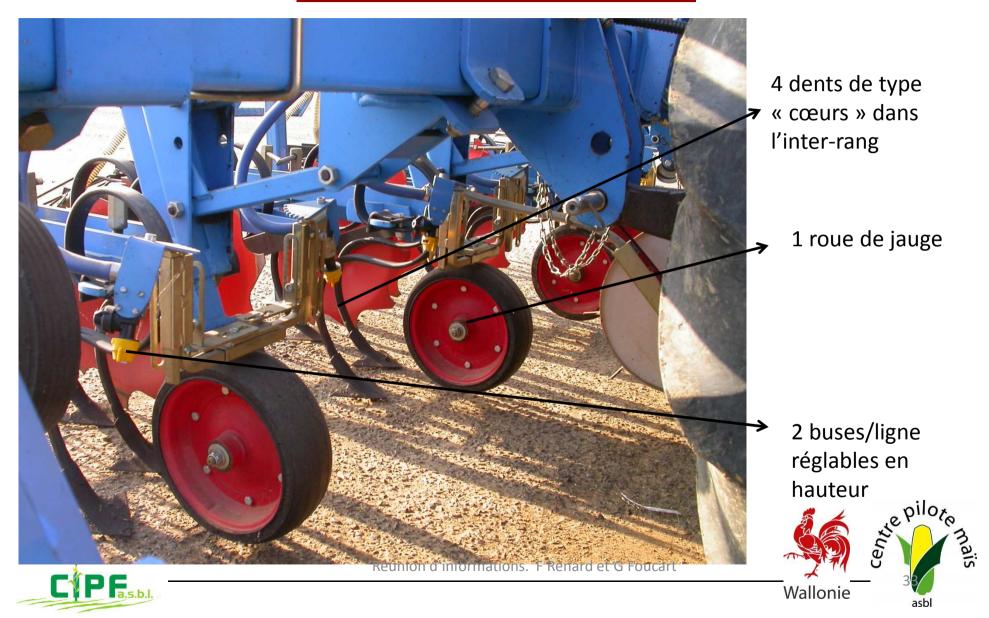








La désherbineuse



La désherbineuse



Wallonie

La désherbineuse





Coutre de guidage







Un tiers de la surface traitée

En matière de pulvérisation : double économie de phytosanitaires :

- 1) Traitement localisé : 1/3 de la surface est traitée en plein.
- 2) Travail très proche des adventices :
 - ⇒ glas centimètres contre 25 à 50 cm en classique
 - ⇒ la position et l'orientation de la buse sont réglables en fonction de l'adventice ciblée et de la culture traitée.





Entrer dans la parcelle au bon moment

Pour qu'un jour soit propice au désherbage mécanique, trois conditions doivent être remplies :

- sol ressuyé le jour de l'intervention
- pas de pluie le jour du passage de l'outil
- pas de pluie après l'intervention et des conditions séchantes





Principe et itinéraire cultural

Le désherbage mixte nécessite très souvent 2 passages de bineuse :

→ 1er passage: stade 3^{ème} à 4^{ème} FV

traitement phytosanitaire sur la ligne + binage de l'inter-rang

→ 2ème passage: stade 7ème à 8ème FV du mais.

UNIQUEMENT binage de l'inter-rang permet d'assurer la propreté de l'interligne.





Principe et itinéraire cultural

1er passage

2ème passage





Stade 3ème à 4ème FV

Stade 7ème à 8ème FV





Exemple

Essai à Corroy-le-Grand



Témoin



Un seul passage de bineuse



Deux passages de bineuse





- permet de réduire de 65 % la dose d'herbicide appliquée à l'hectare (ex : avec des buses à jets plats : 55 à 70 L/ha en désherbinage contre 150 à 200 L/ha en pulvérisation conventionnelle)
- une meilleure infiltration de l'eau dans l'interligne et donc moins de ruissellement.
- une meilleure aération du sol ce qui favorise la minéralisation et le réchauffement du sol.





- supprime la formation d'une croûte de battance (meilleure oxygénation).







- une réduction du transfert de produits phytosanitaires hors de la parcelle.
- une légère augmentation du rendement lors des années sèches.
- Depuis le 15 octobre 2018, bénéficie d'une aide de 240 € par hectare traité.

MAEC: fiche MB 6: Culture favorable à l'environnement





Conditions - MAEC (240 €/ha):

- Cultiver une ou plusieurs cultures éligibles sur min. 1 ha et max. 30 ha
- La localisation peut varier chaque année (méthode rotationnelle)
- L'engagement peut comporter plusieurs variantes (en proportion modifiable chaque année)
- Insecticides interdits sauf parcelles engagées en céréales sur pied
- Parcelles engagées non couvertes par une prairie permanente l'année précédente
- Min. 2 désherbages mécaniques/an sur les parcelles engagées
- Noter les dates de passage dans un registre d'exploitation



Principes de base des MAEC:

- Engagements > bonnes pratiques agricoles
- Démarche volontaire et engagement pour 5 ans (année civile: début au 1er janvier)
- Accessible à tous les agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé en Belgique
- Tenue d'un registre d'exploitation

Nouveaux engagements:

 Via la demande d'aide envoyée à l'administration pour le 31 octobre





- La largeur de la zone tampon (2, 5, 10, 20, 30 mètres) et le pourcentage de réduction de dérive (50, 75, 90%) à atteindre sont indiqués sur l'étiquette du produit phytopharmaceutique.



L'utilisation professionnelle d'une désherbineuse permet une réduction de la dérive de 90 % avec les buses reprises dans les tableaux. (source PHYTOWEB)





Tableau I - Grandes cultures (pulvérisations dirigées verticalement vers le sol)

Marque	Туре	Taille de buse	Pourcentage de réduction de dérive en fonction de la technique de pulvérisation						
			Pulvérisateur classique	Pulvérisateur avec assistance d'air	Pulvérisateur avec rampe couverte	pulvérisation en lignes ou bandes	pulvérisation sous capot de protection en lignes ou bandes		
Agrifac	Type D3-21	HTA D3-21 TK-SS-7,5	75	90	90	90	90		
	Type D3-21	HTA D3-21 TK-SS-5	90	90	90	90	90		
Agrotop	TD	ISO 015 - 03	50	90	75	90	90		
	TDXL	150 04 - 05	75	90	90	90	90		
		ISO 06 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90		
	TD Hispeed	ISO 02-05	75	90	90	90	90		
	Airmix	ISO 02-03	50	90	75	90	90		
		ISO 04 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90		
AirJet et Airtec	Airjet et Airtec	toutes	75	90	90	90	90		
Albuz	AVI	ISO 015 - 05	75	90	90	90	90		
		ISO 06 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90		
	AVI TWIN	ISO 02 - 025	50	90	75	90	90		
	TO SECURITION AND SECURITION ASSESSMENT	ISO 03 - 04	75	90	90	90	90		
	AVE	jaune, orange, rouge	50	90	75	90	90		
		vert, turquoise	75	90	90	90	90		
		bleu, gris, noir, ivoire, blanc	90	90	90	90	90		
	CVI	ISO 02 - 025	50	90	75	90	90		
	CVI twin	ISO 03 - 04	90	90	90	90	90		
	ADI	ISO 03 et calibres supérieurs	50	90	75	90	90		
	ADE	rouge, vert, turquoise, gris, noir, ivoire, blanc	50	90	75	90	90		
	AXI	ISO 05 et calibres supérieurs	50	90	75	90	90		
Hardi	S Injet	ISO 015	50	90	75	90	90		
		ISO 02 - 05	75	90	90	90	90		
		ISO 06 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90		
	LD	ISO 03 et calibres supérieurs	50	90	75	90	90		
	Minidrift (MD)	ISO 02 - 05	50	90	75	90	90		
	Minidrift duo	ISO 03 - 05	50	90	75	90	90		
	Hardi LD 4110	rouge, blanc	50	90	75	90	90		

Source Phytoweb



Wallonie

Marque	Туре	Taille de buse	Pourcentage de réduction de dérive en fonction de la technique de pulvérisation						
	Tamo de date		Pulvérisateur classique	Pulvérisateur avec assistance d'air	Pulvérisateur avec rampe couverte	pulvérisation en lignes ou bandes	pulvérisation sous capot de protection en lignes ou bandes		
Hypro of	DB (Drift beta)	ISO 015 - 025	50	90	75	90	90		
Lurmark	30	ISO 03 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90		
	LD (low drift)	ISO 03	50	90	75	90	90		
	14.100.843.020.023.8.	ISO 04 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90		
	ULD (ultra low	ISO 03	50	90	75	90	90		
	drift)	ISO 04	75	90	90	90	90		
		ISO 05	90	90	90	90	90		
	GA	ISO 02-05	50	90	75	90	90		
	GA Twin	ISO 03-08	50	90	75	90	90		
John Deere	LDA (low drift air)	ISO 02-05	50	90	75	90	90		
	PSLDAQ	ISO 02-05	50	90	75	90	90		
	PSGAT	1003A - 1008A	50	90	75	90	90		
	TAQ	ISO 03-06	50	90	75	90	90		
	PSULDQ	2003A	50	90	75	90	90		
	PSULDQ	2004A - 2005A	90	90	90	90	90		
Lechler	ID	ISO 015	50	90	75	90	90		
		ISO 02 - 05	75	90	90	90	90		
		ISO 06 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90		
	ID3	ISO 025	75	90	90	90	90		
		ISO 03 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90		
	IDK	ISO 02 - 05	50	90	75	90	90		
	10-50V	ISO 06 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90		
	IDN	ISO 025 et calibres supérieurs	75	90	90	90	90		
	IDKN	ISO 03 et calibres supérieurs	50	90	75	90	90		
	IDKT	ISO 02 et calibres supérieurs	50	90	75	90	90		
	IDTA	ISO 025 - 04	50	90	75	90	90		
	AD	ISO 03 et calibres supérieurs	50	90	75	90	90		
	LU	ISO 05 et calibres supérieurs	50	90	75	90	90		
	PRE 130	ISO 05	90	90	90	90	90		
	ES 80°	ISO 02-04	pas d'application	pas d'application	90	90	90		

Source Phytoweb



Marque	Туре	Taille de buse	Pourcentage de réduction de dérive en fonction de la technique de pulvérisation Pulvérisateur classique Pulvérisateur avec Pulvérisateur avec pulvérisation en lignes ou pulvérisation sous capot de							
			Pulvérisateur classique	Pulvérisateur avec assistance d'air	Pulvérisateur avec rampe couverte	pulvérisation sous capot de protection en lignes ou bandes				
Nozal	ADX	ISO 03 et calibres supérieurs	50	90	75	90	90			
	RRX/ARX	ISO 015 - 03	50	90	75	90	90			
		ISO 04 - 05	75	90	90	90	90			
		ISO 06 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90			
Syngenta	Turf Nozzle	08 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90			
Teejet	Al	ISO 015 - 03	50	90	75	90	90			
		ISO 04 - 05	75	90	90	90	90			
		ISO 06 et calibres supérieurs	90	90	90	90	90			
	AIC	ISO 025-06	75	90	90	90	90			
	AI 3070	ISO 04	75	90	90	90	90			
	AIXR	ISO 05	90	90	90	90	90			
	AITTJ60	ISO 03-04	75	90	90	90	90			
	TT	ISO 03 et calibres supérieurs	50	90	75	90	90			
	TTI	ISO 02 -06	50	90	75	90	90			
	DG	ISO 03 et calibres supérieurs	50	90	75	90	90			
	XR	ISO 05 et calibres supérieurs	50	90	75	90	90			
	XRC	ISO 08	50	90	75	90	90			
Toures ice ou			- O	13	30	13	70			
buses 'fin de r		anti-dérive on peut aussi utiliser des fin de rampe ci-dessous sont t la dérive.								
Agrotop	TD OC	ISO 02-04	50							
- Coroh	Airmix OC	ISO 02-05	50							
Albuz	OCI	ISO 02-04	50							
	AVIOCI	ISO 02-04	75							
Hardi	B-jet	ISO 02-06	50							
Lechler	IS	ISO 02-06	50		ALASHA DO DE PORTO					
	IDKS	ISO 04-06	50							
Teejet	AI UB	ISO 025-04	50		THE COURT OF THE C					
	s buses fin de rampe		0							

Note: Il n'est pas nécessaire que la buse de fin de rampe dispose de la même classification que l'ensemble des buses de rampe mais que la buse de fin de rampe dispose de minimum 50% pour que le pulvérisateur ait un potentiel de réduction. La réduction de dérive du pulvérisateur sera celle des buses de rampe. Ex : buses de rampe à 90% et buse de fin de rampe à 50%, la réduction de dérive du pulvérisateur sera de 90%.

Source Phytoweb





Source Phytoweb largeur de la zone tampon : conversion de la largeur de la zone tampon en fonction de la réduction de la dérive

Zones tampons pour les pulvérisations en champ - grandes cultures, cultures maraîchères, fraisiers, prairies,... (pulvérisations dirigées verticalement vers le sol).

Zones tampons indiquées sur l'étiquette									
	Zone	Zone	Zone	Zone	Zone	Zone	Zone		
	tampon de 2	tampon de 5	tampon de	tampon de	tampon de	tampon de	tampon de		
- AND STREET	m	m	10 m	20 m	20 m	20 m	20 m		
THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.	avec	avec	avec	avec	avec	avec	avec		
The second of the second of the second	technique	technique	technique	technique	technique	technique	technique		
The second secon	classique	classique	classique	classique	réduisant la	réduisant la	réduisant la		
A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH					dérive de	dérive de	dérive de		
Construction Factor of the Valley States of the States of the Construction					50%	75%	90%		
Zones tampons équivalentes pour pulvérisateurs/matériels réduisant la dérive									
Technique classique	2 m	5 m	10 m	20 m	30 m	40 m	200 m		
50% de réduction de dérive	l m	2 m	5 m	10 m	20 m	30 m	40 m		
75% de réduction de dérive	l m	2 m	2 m	5 m	10 m	20 m	30 m		
90% de réduction de dérive	l m	l m	l m	l m	5 m	10 m	20 m		





- nécessite l'utilisation d'un matériel approprié (+ son entretien).
- une vitesse de désherbage nettement inférieure à un désherbage généralisé
 - ~ largeur de travail plus faible (3 à 9 m)
 - ~ vitesse de travail plus faible (6 à 8 km/h)
 - ~ un second passage est souvent requis afin d'éviter le risque de levées tardives (INDISPENSABLE pour obtenir la prime !!!)



- Fenêtres d'utilisation parfois courtes :
 compromis entre celles d'une bineuse (temps chaud et sec)
 et celle d'un pulvérisateur (bonne hygrométrie de l'air)
- une plus grande disponibilité dans son temps de travail, étant donné qu'il faut travailler dès que les conditions climatiques et agronomiques le permettent, tout en tenant compte du stade de développement des adventices





- idéalement, un temps ensoleillé de 2 jours doit succéder ce travail afin de permettre le dessèchement des plantules déracinées par les dents de la bineuse.

 ne pas attendre que les adventices soient trop grandes sinon la lutte contre ces adventices n'en sera que plus difficile et la culture du maïs souffrira de cette concurrence.





